



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE
ET DE SANTE
SCHS - UTS - TXN 2024/00678 - AM n°36

Arrêté dérogatoire à l'arrêté relatif à la
lutte contre les nuisances sonores
Place Charles et Albert Roussel

Nous, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'article R 1334-36 du Code de la Santé Publique,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 6 mai 1996 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et notamment l'article 3 – alinéa 3,

Vu l'arrêté municipal du 30 septembre 2013 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Considérant la demande formulée auprès des services municipaux par la société SAS GROUPE HELIOS (Port fluvial - 1ère avenue - 59211 Santes) en date du 18 Avril 2024 en vue d'obtenir un arrêté dérogatoire aux textes cités plus hauts afin de réaliser la pose de pavés place Roussel à Tourcoing pendant 12 nuits à partir du 2 mai 2024, entre 22 heures et 6 heures.

Considérant que ces travaux nécessitent l'interruption de la circulation des bus,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : La société SAS GROUPE HELIOS est autorisée à réaliser la pose de pavés place Roussel à Tourcoing pendant 12 nuits à partir du 2 mai 2024, entre 22 heures et 6 heures.

ARTICLE 2 : Toutes les mesures seront prises par ladite société afin de veiller au respect des prescriptions imposées par les différentes réglementations ayant trait à la limitation sonore des bruits aériens émis par les moteurs à explosion ou à combustion interne de certains engins.

ARTICLE 3 : La société SAS GROUPE HELIOS a pour obligation d'afficher une copie du présent arrêté sur les sites durant toute la période des travaux.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Commissaire de Police de TOURCOING sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame la Commissaire de Police de TOURCOING, Monsieur le Préfet du Nord.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le jeudi 25 avril 2024


Par délégation du Maire
Jean-Marc VANGILVIN
Conseiller Municipal Délégué en charge
de l'Hygiène, de la Salubrité, des Cimetières,
de la Police Funéraire et de l'Etat Civil
jmvangilvin@ville-tourcoing.fr



Envoyé en Préfecture le 26.04.2024

Publié sur le site de la Ville le 14.05.2024